

DEPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

**N° 24/2021**

**Objet : Vote des taux de fiscalité locale 2021**

Envoyé en préfecture le 30/04/2021

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le

ID : 013-200035087-20210415-24\_2021-DE

Berger  
Levrault

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**SÉANCE DU 15 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril, à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD  
Date de convocation du Conseil de Communauté : 9 avril 2021.

**PRÉSENTS :**

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, CHAUVET Eric, MARTIN Pierre-Hubert, AMIEL Cyril, PONCHON Solange, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, DELABRE Eric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FÉLICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge.

Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Pour la Commune de CHATEAURENARD : DARASSE Adelaïde (*absente ayant donné à pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence*)

Pour la Commune d'EYRAGUES : POURTIER Yvette (*absente ayant donné à pouvoir à GILLES Max*).

Pour la Commune d'ORGON : YTIER CLARETON Angélique (*absente ayant donné à pouvoir à PORTAL Serge*).

**EXCUSÉS :**

Pour la Commune de ROGNONAS : MONDET Cécile.

Pour la Commune de NOVES : LANDREAU Edith.

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** MARTIN Pierre-Hubert.

Madame la Présidente expose que, dans le cadre du vote du budget primitif, le Conseil Communautaire doit se prononcer sur les taux de fiscalité applicables en 2021 pour la communauté d'agglomération.

Il est proposé au conseil communautaire de maintenir ces taux à leur niveau 2020 soit :

25,67% pour la cotisation foncière des entreprises

2.15% pour la taxe sur le foncier non bâti

0.00% pour la taxe sur le foncier bâti.

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**VU** l'article 1636 B sexies du code général des impôts ;

**VU** l'article 1636 B septies du code général des impôts ;

VU l'article 1639 A du code général des impôts ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est impératif d'équilibrer le Budget Primitif 2021 et de pourvoir aux dépenses générales de la Communauté,

**AYANT OUI** l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

- **VOTE** un produit fiscal attendu de CFE de 5 943 375 €,
- **VOTE** un produit fiscal attendu de taxe foncière non bâti de 74 261 €
- **FIXE** les taux de fiscalité directe locale pour 2021 aux niveaux suivants:
  - Cotisation Foncière des Entreprises (taux CFE) à 25.67%,
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties: 2,15 %
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties 0 %

Membres en exercice : 42

Votants : 40

Votes pour : 40

Votes contre : 0

Abstentions : 0

**Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.**

**Fait à Eyragues, le 15 avril 2021,**

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,  
Corinne CHABAUD



Envoyé en préfecture le 30/04/2021

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le

ID : 013-200035087-20210415-24\_2021-DE

Berger Levraud

MINISTRE DE L'ACTION DES COMPTES PUBLICS

EPCI : 083 CA TERRE DE PROVENCE

ARRONDISSEMENT : 13

TRÉSORERIE SPL OU SGC : TRÉSORERIE DE CHATEAURENARD

N° 1259 FPU (1)

TAUX FDL 2021

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021

CFE	Bases d'imposition effectives 2020 <sup>1</sup>	Taux de référence pour 2021 <sup>2</sup>	Taux d'imposition plafonné pour 2021 <sup>3</sup>	Bases d'imposition prévisionnelles 2021 <sup>4</sup>	Produit de référence (col. 4 x col. 2 ou 3) <sup>5</sup>
	28 800 037	25,67	>>>	23 153 000	5 943 375
	Réserve de taux capitalisée <sup>6</sup>		Taux voté <sup>7</sup>	Taux mis en réserve <sup>9</sup>	
	0,120		0,00		
			25,67		5 943 375

Si décision de modifier la durée d'intégration des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée.....

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020 <sup>1</sup>	Taux de référence pour 2021 <sup>2a</sup>	Taux moyens pondérés des communes si fusion <sup>2b</sup>	Bases d'imposition prévisionnelles 2021 <sup>3</sup>	Produit fiscal de référence (col. 3 x col. 2) <sup>4</sup>	Taux votés <sup>5</sup>	Produit correspondant (col. 3 x col. 5) <sup>6</sup>
Taxe foncière (bâti)	73 524 933	0,000		69 994 000	74 261	0,00	0
Taxe foncière (non bâti)	3 440 605	2,15		3 454 000	74 261	2,15	74 261
							74 261

Taxes	Taux de référence pour 2021 <sup>11</sup>	Coefficient de variation proportionnelle <sup>12</sup>	Taux proportionnels (Col. 11 x col. 13) <sup>13</sup>
Taxe foncière (bâti)			
Taxe foncière (non bâti)	2,15		74 261

RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. FNB	Fraction de TVA nationale	Total
3 561 776	1 032 653	382 933	635 947	59 148	8 795 985	14 488 442
Alloc. compensatrices	1 614 101	DCRTP	Versement FNGIR	Versement FNGIR	Contribution FNGIR	1 454 893

TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021

Produit attendu des taxes à taux votés (col. 6)	6 017 636	+	Total autres taxes (cadre II)	5 672 457	+	Allocations compensatrices + DCRTP	1 614 101	+	Versement FNGIR	1 454 893	+	Fraction de TVA nationale	8 795 985	=	20 615 286
---	-----------	---	-------------------------------	-----------	---	------------------------------------	-----------	---	-----------------	-----------	---	---------------------------	-----------	---	------------

MARSEILLE le 31 MARS 2021 le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES FRANCOIS BONNET

Le préfet, le président,

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

– INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe foncière (bâti) :	
Impôt Localux Industriels (MLI) :	
Taxe foncière (non bâti) :	
<b>Cotisation foncière des entreprises (CFE)</b>	<b>1 612 180</b>
a. Réduction des bases des créations d'établissements	641
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	5 164
c. Localux Industriels	1 417 359
d. Autres allocations	189 016

2. BASES NON TAXÉES

Bases exonérées par le conseil communautaire	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	4 401 640
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	6 335 298
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	
	787 982

5. PRODUIT DES IFR

Éoliennes & hydrauliques	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	122 536
Centrales hydrauliques	165 421
Transformateurs	559 156
Stations radioélectriques	175 857
Gaz – Stockage, transport...	9 683

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :

	1 921
--	-------

Dotation pour perte de THLV :

--	--

Dotation TH (Mayotte) :

--	--

3. CVAE

a. CVAE : part nette versée par les entreprises	2 454 256
b. CVAE : part dégrevée	1 107 520
c. CVAE : exonérations non compensées	439

4. TAXE D'HABITATION

a. Bases hors résidences principales et locaux vacants	6 372 218
b. Bases des locaux vacants soumis à THLV	
c. Taux figé de taxe d'habitation	9,98

6. FRACTION DE TVA

	8 795 985
--	-----------

7. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Taxe	Taux maximal de droit commun (15)	Taux maximum dérogatoire (16)	Taux maximum avec rattrapage (17)	Taux moyen 75 % (18)	Taux maximum avec capitalisation (19)	Taux maximum avec majoration spéciale (20)
1ère année de FPU	25,63		25,67	20,12	25,75	26,45
FPU régime de croisière						

EPIC en régime de croisière

Plafonnement du taux de CFE

Coefficients de variation du TMP de taxe foncière (bâti) (21)	des deux taxes foncières (22)	Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre (23)	Taux moyen communal 2021 (niveau national) (24)	Taux plafond 2021 (25)
1,000000	0,998501		26,45	52,90

Majoration spéciale du taux de CFE

Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020		
national	de l'EPIC	
20,28	21,42	
Taux max de la majo. spéciale		0,820